

Fiche

L'intégration économique de l'Europe a débuté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La communauté européenne est assez rapidement parvenue à l'étape du Marché commun, développant alors une nouvelle ambition d'intégration monétaire, sociale et politique. Aujourd'hui, le volet économique du processus, qu'on pouvait considérer comme en voie d'achèvement, est en partie remis en cause, notamment sur la question monétaire, par une crise qui semble renvoyer à plus tard le processus d'unification sociale et politique. Le poids de l'Union européenne à 28 partenaires (23,5 % environ du PIB mondial en 2012) suffit-il à contrebalancer l'influence des États-Unis (22 % du PIB mondial) sur l'économie mondiale ? Quel rôle cette union, fragile sur le plan politique, peut-elle jouer face aux géants émergents que sont la Chine, l'Inde ou le Brésil ?

1. L'Union européenne, une construction inachevée

- L'Union européenne actuelle est le résultat d'un processus d'intégration voulue notamment par quelques grandes figures politiques historiques (Robert Schumann, Konrad Adenauer, Jean Monnet) dans les années 1950, pour conjurer le risque de conflit en Europe. Ce processus a commencé modestement, en 1951, avec la création de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) et s'est ensuite poursuivi avec la signature, en 1957, du traité de Rome, instituant un Marché commun réunissant les six pays fondateurs (Allemagne, Italie, France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) dans une union douanière protégée par un tarif extérieur commun.
- La disparition des droits de douane à l'intérieur de cette union (libre circulation des marchandises) s'est progressivement accompagnée de la mise en œuvre de la liberté de circulation des hommes et des capitaux. Les avantages attendus de cette intégration économique concernaient les entreprises (baisse des coûts de production, gains de productivité, amélioration de la compétitivité), mais aussi les consommateurs (baisse des prix, augmentation du pouvoir d'achat, diversification de l'offre de biens et de services). Enfin, l'unification était censée produire des effets globaux positifs sous la forme d'une dynamisation de la croissance économique. Parallèlement, des embryons de politiques communes ont vu le jour, notamment la politique agricole commune.
- La signature, en 1992, du traité de Maastricht a marqué une étape supplémentaire et décisive dans le processus d'intégration puisque ce texte instituant l'Union européenne prévoyait une coordination des politiques économiques des États membres et la création d'une monnaie unique, l'euro, sous la responsabilité de la Banque centrale européenne (BCE). Des critères de convergence y étaient fixés, concernant les objectifs de hausse des prix et d'endettement des États.

Exercice n°1

2. Une union monétaire encore fragile

- L'étape monétaire de l'intégration européenne est intervenue avec la naissance de la zone euro en 1999 : 11 pays ont adhéré, au départ, à la monnaie unique, 6 autres pays venant progressivement rejoindre la zone euro. La Lettonie, le 18^e, a intégré la zone euro au 1^{er} janvier 2014. La mise en circulation des pièces et des billets en euros est intervenue à partir du 1^{er} janvier 2002. Pour pouvoir adhérer à l'union monétaire, chaque pays s'engage à respecter les critères édictés par le Pacte de stabilité et de croissance de 1997, qui impose aux États signataires le respect d'un certain nombre de critères, parmi lesquels les plus importants sont de maintenir le déficit public annuel au-dessous de 3 % du PIB et la dette publique globale dans les limites de 60 % du PIB.
- On sait qu'aujourd'hui, en raison de l'emballement des déficits publics et du poids considérable de la dette publique cumulée, cette ambition d'un pacte imposant des « règles du jeu » et rapprochant les politiques économiques fait l'objet de controverses. La plupart des pays de la zone euro ne respectent plus les critères du Pacte de stabilité, et les tempêtes financières à répétition déclenchées par les dettes grecque, irlandaise, portugaise, espagnole ou italienne alimentent des tentations centrifuges. Peu de pays sont aujourd'hui réellement à l'abri d'un déclassement de leur note par les agences internationales de notation. Les pays les plus vertueux renâclent de plus en plus face au devoir de

solidarité financière à l'égard des pays les plus endettés, et la spirale de l'austérité et de la récession menace d'aggraver encore cette situation.

- L'Union européenne est, d'une certaine manière, à réinventer, d'autant que, sur le plan monétaire, dix pays de l'Union n'ont pas adopté la monnaie unique et continuent de manifester une réelle défiance à son égard, notamment le Royaume-Uni. Cette fragilisation de la crédibilité internationale de l'euro fait peser des doutes sur la pérennité du système et alimentent régulièrement des craintes d'éclatement de la zone euro.

Exercice n°2

3. Des enjeux économiques, sociaux et politiques pour l'avenir

- Pour tenter de remédier aux risques d'éclatement de l'union monétaire, un nouveau traité instituant le Mécanisme européen de stabilité a été adopté par le Parlement européen en mars 2011 et doit faire l'objet de ratification par les différents Parlements nationaux. Il prévoit la création, à partir de juillet 2012, du MES (Mécanisme européen de stabilité) : un fonds commun de ressources monétaires est constitué, d'un montant de 800 milliards d'euros, alimenté par des contributions des États membres. L'Allemagne (27 %) et la France (20 %) sont les deux plus gros contributeurs. L'organisme institue une solidarité financière entre les États, et il a pour mission de venir en aide aux États ayant des difficultés de financement de leur dette publique, soit en leur accordant des prêts, soit en rachetant directement une partie de cette dette. Ces aides seront conditionnées à l'engagement, par l'État concerné, de respecter des recommandations et des mesures de redressement de ses comptes publics et de diminution de son niveau d'endettement.
- Au-delà des objectifs économiques, l'Union européenne affiche l'ambition de parvenir, à terme, à une certaine harmonisation entre les régimes sociaux des États membres. Force est de reconnaître qu'aujourd'hui cet objectif a surtout fait l'objet de déclarations solennelles réitérées. Car le paysage social de l'Europe est d'une extrême diversité. Si l'on parle parfois d'un modèle social européen, c'est surtout par référence à celui des pays fondateurs de l'Union, car les conditions de la protection sociale, par exemple, n'ont rien de commun d'un bout à l'autre du continent. Le groupe des nouveaux arrivants de l'Europe de l'Est, du Centre et du Sud a des caractéristiques sociales (niveau de salaires, politique familiale, systèmes de retraite, couverture santé...) très éloignées de celles des pays de l'Ouest et du Nord de l'Europe. L'Europe sociale est aujourd'hui une mosaïque, autrement dit une illusion.
- Derrière les objectifs économiques se profilent des objectifs politiques qui ne font pas l'unanimité. L'Union parviendra-t-elle un jour à une forme de gouvernance européenne incarnée par un exécutif politique émanant d'un processus démocratique de désignation ? Les organes politiques existants (la Commission et le Parlement européen) n'ont aujourd'hui qu'un pouvoir limité et des marges d'action restreintes. En revanche, la BCE est indépendante du pouvoir politique, ce qui pose la question de la légitimité de ses décisions. Le budget communautaire est embryonnaire et largement dévoré par la politique agricole commune (PAC). Les tentatives pour coordonner les politiques économiques nationales sont, pour l'instant, restées modestes.

Exercice n°3

Exercice n°4

4. Conclusion

Certaines analyses considèrent que la construction européenne s'est faite à l'envers : le monétaire d'abord, le politique ensuite. Il n'y a donc pas, au sein de l'Europe, une autorité politique incontestée, ni de budget européen permettant de mobiliser des masses financières importantes. La politique budgétaire reste pour l'instant du ressort des États nationaux. Le Pacte de stabilité et de croissance a perdu, en raison des dégâts engendrés par la crise financière, l'essentiel de sa crédibilité. Si la Banque centrale européenne a assoupli sa position pour tenir compte des difficultés d'endettement de nombreux pays, elle reste confrontée à l'obligation de mener une politique monétaire unique face à des pays dont les problèmes exigeraient des réponses différenciées. L'Union est ainsi impuissante à répondre à ces chocs asymétriques qui touchent certains de ses membres sans concerner les autres (niveau de la dette publique, vieillissement démographique, situation de la protection sociale, dépendance énergétique...). Faire parler l'Europe d'une seule voix sur la scène internationale face aux autres géants (États-Unis, Chine, Russie, Inde ou Brésil) suppose des abandons de souveraineté dans des domaines sensibles comme la politique étrangère ou la défense

nationale, prérogatives traditionnelles des États-nations. Les cultures politiques marquées par l'histoire et le poids des opinions publiques nationales rendent cette étape de l'intégration plus problématique que les précédentes.

Notions clés

- Intégration.
- Marché commun.
- Union douanière.
- Politique agricole commune.
- Monnaie unique.
- Banque centrale européenne.
- Pacte de stabilité et de croissance.
- Mécanisme européen de stabilité.

© 2000-2019, rue des écoles